

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230413-2023_088_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Organisation d'un spectacle pyrotechnique avec tir de feu d'artifice – le 13 juillet 2023 / Société ARSOTEC (1.1)**

Service : *Service culture, évènements et associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et la procédure interne d'achat communal en vigueur,

VU les devis n° 2023-0076 du 28/02/2023 (feu d'artifice) et n° 2023-0085 du 01/03/2023 (sonorisation feu d'artifice) remis par la société ARSOTEC ci-joints,

VU le budget 2023,

VU les engagements comptables n° 23D-001657 et 23D-001659,

CONSIDÉRANT que la signature avec la société ARSOTEC, des devis relatifs à l'organisation d'un spectacle pyrotechnique avec tir de feu d'artifice sonorisé le 13 juillet 2023, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

DE SIGNER les devis précités pour un montant total de 5 413.33€ HT (4 333.33€ HT pour le feu d'artifice + 1 080€ HT pour la sonorisation).

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 13 avril 2023

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 13 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 13 avril 2023.

